



Litige état des lieux bailleur agence

Par **jules9999**, le **23/10/2018** à **18:25**

Bonjour,

J'ai un problème concernant l'état des lieux d'entrée.

Lors de cet état des lieux de la première mise en location de mon appartement, l'agence et le locataire ont constaté une difficulté d'ouverture du four avec une pièce défectueuse mais sans prendre de photos ce jour-là. Le locataire en a envoyé une plus tard or, la pièce n'était pas défectueuse quand j'ai remis les clés à l'agence (sans état des lieux entre l'agence et moi). Est-ce que je peux contester ce point de l'état des lieux ?

Merci d'avance.

Par **Lag0**, le **23/10/2018** à **18:46**

Bonjour,

Un état des lieux est un constat de l'état du logement à un instant précis. Si lors de l'état des lieux d'entrée du locataire, cette pièce était cassée, il est normal que ce soit noté et c'est incontestable.

Par **jules9999**, le **23/10/2018** à **19:05**

Je comprends bien sûr l'aspect entre moi et le locataire, par contre est-il normal par exemple

que l'agence n'ai pas fait d'état des lieux avec moi? Je suis formelle sur le bon état du four, j'ai remplacé beaucoup de choses dans l'appartement pour que tout soit nickel, si le four avait été endommagé je l'aurai aussi remplacé

Par **Tisuisse**, le **24/10/2018** à **07:35**

Bonjour,

Pourquoi faire établir l'état des lieux, qu'il soit pour l'entrée d'un locataire ou pour son départ, par l'agence immobilière, l'agence vous facture ce travail. Rien ne vous interdit de le faire vous-même, vous économiserez vos sous. Les agences facturent souvent des services que vous pouvez faire vous-même et à moindre coût.

Par **Lag0**, le **24/10/2018** à **07:57**

Bonjour Tisuisse,

Certains, comme moi, préfèrent prendre un mandataire pour gérer leurs locations.

Personnellement, j'ai géré seul durant 2 ou 3 années et ça représente un boulot presque à temps plein. Donc le mandataire est souvent la solution.

Plus de 25 ans que je fais appel à diverses agences et globalement, je suis satisfait...